



DÉCISION

LE MAIRE DE LA VILLE D'APT

RÉF: AB/EG

N° 001319

Direction des
Affaires
Culturelles -
Tarifs Marché de
Noël 2025

Publié le :

Vu, l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n° 2547 du 15 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire,

Vu, l'arrêté n° 012437 portant sur la nature des encaissements de la régie de recettes du service culturel de la ville d'Apt,

Considérant, que la ville d'Apt et la Direction des Affaires Culturelles organisent, dans le cadre des festivités de fin d'année, un marché de Noël place Gabriel Péri et dans les salons de la Mairie,

Considérant, la nécessité de créer des tarifs pour toute occupation ou utilisation du domaine public par des commerçants. Dans le cadre de l'organisation de ce marché de Noël 2025 qui se déroulera du 10 au 14 décembre 2025,

DÉCIDE

Article 1 :

La tarification suivante pour une occupation du mercredi 10 décembre 2025 au dimanche 14 décembre 2025 inclus :

- Chalet en bois : 170 €
- Stand dans les salons de la Mairie : 120 €

Article 2 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Le comptable public de la collectivité

Fait à Apt, le 24 octobre 2025
Véronique ARNAUD DELOY
Maire d'Apt

